

Communiqué de presse

Nancy, le 21 juin 2022

Exercice Plan Particulier d'Intervention (PPI) barrage du Vieux-Pré

Dans le cadre de la planification des exercices de sécurité civile, un scénario relatif à une menace de rupture du barrage du Vieux-Pré (avec activation du plan particulier d'intervention), situé sur le territoire de la commune de Pierre-Percée, sera simulé le **23 juin 2022, à compter de 9h30**.

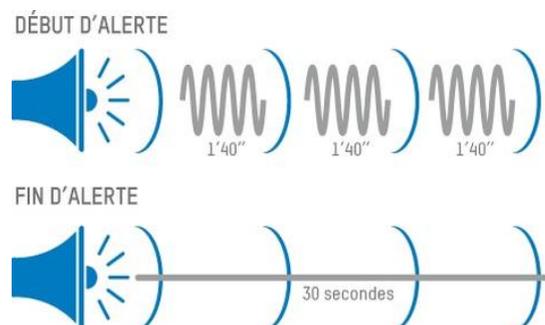
Cet exercice cadre interdépartemental est organisé dans une démarche collaborative entre la préfecture de Meurthe-et-Moselle, la préfecture des Vosges et l'État-Major Interministériel de Zone de défense Est.

Les communes de Raon-l'Étape (88), Celles-sur-Plaine (88), Moyenmoutier (88), Pierre-Percée (54), Thiaville-sur-Meurthe (54), Bertrichamps (54), Baccarat (54), Azerailles (54), Chenevières (54) et Saint-Clément (54) sont situées sur le trajet de l'onde de submersion qui interviendrait en cas de rupture de barrage. Ces communes participent à l'exercice et mettront en œuvre des moyens d'alerte et les mesures destinés à assurer la sauvegarde des populations, définis dans leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Au déclenchement du PPI, la population est prévenue par le signal national d'alerte.

Le déclenchement du signal PPI d'alerte ou du signal de fin d'alerte émis par les sirènes le jour de cette expérimentation ne doit pas inquiéter les populations des communes concernées, puisqu'il ne s'agira que d'un exercice.

Le signal d'alerte est un son d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores constantes de deux secondes, séparées par un intervalle de trois secondes.



Contacts presse :

Préfecture des Vosges - Gilbert Courroy : 03 29 69 88 36 / 06 08 35 39 45

Préfecture de Meurthe-et-Moselle - Jean-François Tritz : 03 83 34 26 09 / 06 13 56 09 28